

# Lettre de Don pour Le Tremplin



## Entre les soussigné-es :

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Nom et Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Numéro et rue : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

désigné-e ci-après le Contributeur d'une part,

et l'association « **Le Tremplin** », association loi 1901 immatriculée W732011250 au RNA et dont le siège social est situé au 711 route des Gotteland 73000 BARBERAZ, représentée par :

Nom et Prénom(s) : BERNAUD Sandrine et PATURLE Louis, co-présidents de l'association, dûment habilités aux fins des présentes,

désignée ci-après l'Association, d'autre part.

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

### **Article 1 - Objet**

Afin de participer à la consolidation et au développement de l'Association en sécurisant son fond de roulement et en lui permettant de financer l'aménagement de ses locaux, le Contributeur consent à accorder un don à l'Association.

### **Article 2 – Montant du don**

Le Contributeur fait don à l'association d'une somme de : \_\_\_\_\_ € (en chiffre), soit : \_\_\_\_\_ euros (en toutes lettres), afin de compléter ses fonds associatifs.

Le don est enregistré dans le document de suivi maintenu à jour par l'association. Attention ce don n'est pas déductible des impôts. **Le don n'est assorti d'aucun intérêt ni contrepartie financière.**

### **Article 3 - Contrepartie**

En contrepartie de l'aide financière, l'Association s'engage à transmettre sur demande du Contributeur une copie de ses derniers bilans, comptes de résultat et rapports d'activités annuels détaillés. La demande doit être effectuée par email à l'adresse [letremplin.savoie@gmail.com](mailto:letremplin.savoie@gmail.com).

### **Article 4 : Adhésion à l'association**

Lorsque le montant du don est supérieur à 100€, dès la date de mise en place d'un système d'adhésion par l'association, le Contributeur devient membre adhérent de l'association jusqu'à ce que le don versé soit inférieur au cumul des cotisations qu'il aurait versé jusque-là.

Le don ne peut se substituer aux montants spécifiques liés à la pratique des activités proposées par Le Tremplin.

### **Article 5 - Modalités de versement du don :**

La totalité du don est mise à disposition de l'association dès signature de la présente convention :

- soit par virement bancaire, préciser en libellé **"NOM PRENOM - don"**  
IBAN : FR76 1027 8024 3100 0206 8220 104  
BIC : CMCIFR2A
- soit par chèque à l'ordre de l'association Le Tremplin.

Fait en deux exemplaires à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

le Contributeur :

l'Association :  
représentée par :

Signature :

Signature :